APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Le lundi 13 juin 2022

STRUCTURER LES COOPÉRATIONS POUR RÉSOUDRE LES DÉFIS DE NOS TERRITOIRES

La Fonda et le Réseau National des Maisons des Associations s'associent pour mener une expérimentation visant à structurer les coopérations entre acteurs d'un même territoire pour répondre à des défis sociétaux actuels. **Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt a vocation à identifier les MDA qui y prendront part.**

Préambule : ODD et coopérations

De nombreuses réponses aux défis du Développement durable sont portées localement par une pluralité d'acteurs, parmi lesquels les associations et leurs partenaires locaux.

De récents travaux (Le Mouvement associatif sur les QPV, le Labo de l'ESS sur les dynamiques territoriales, La Fonda dans le cadre du programme Faire Ensemble, Institut Godin, le Rameau ...) montrent que la coopération entre ces différents acteurs de changement est porteuse d'innovation, tout en développant les capacités des personnes et des collectifs.

Pour qu'elles puissent pleinement contribuer à l'Agenda 2030, il convient de les valoriser et d'amplifier leurs effets, en les accompagnant. **La Fonda et le RNMA s'associent pour concevoir et diffuser un dispositif d'accompagnement des coopérations territoriales au service du développement durable des territoires.**

En effet, alors que les urgences sociales et environnementales sont immenses, les dynamiques de coopérations peinent encore à émerger et à se structurer, et a fortiori à dépasser l'horizon local, faute de vision stratégique partagée et d'accompagnement adapté.

Réseau National des
Maisons des Associations
1 allée Mgr Jean-René Calloc'h
29000 QUIMPER
07.83.17.20.30 - rnma.fr

STRUCTURER LES COOPÉRATIONS POUR RÉSOUDRE LES DÉFIS DE NOS TERRITOIRES

POUR UNE PLANÈTE SOLIDAIRE
Agenda 2030, 17 objectifs

L'Agenda 2030 est un programme international né de la fusion de deux agendas internationaux :

Sommets de la Terre et les Objectifs du millénaire pour le développement. Sous l'impulsion des Nations Unies : 193 États se sont engagés collectivement en 2015 à atteindre les 17 Objectifs de développement durable (ODD) d'ici 2030. C'est une approche transversale et universelle qui concerne tous les pays : nous sommes tous des pays « en voie de développement durable ».

L'Agenda 2030 a pour objectif d'aller vers une société plus juste, solidaire et durable. Son mot d'ordre est de ne laisser personne de côté. Comment ? En atteignant à 100% les 17 ODD.

Ces 17 ODD : ce sont des défis mondiaux d'une grande variété thématique (pauvreté, inégalités, climat, éducation, santé, justice, etc.) qui appellent des réponses transversales pour les résoudre, à différentes échelles (locale, nationale et internationale). Ils se déclinent en 169 cibles.

L'ODD 17 relatif à la coopération constitue la clé de voûte de cet édifice. C'est le levier d'action pertinent pour atteindre à 100% ces ODD d'ici 2030, donc dans un délai bref. Tous les membres de la société, et pas seulement les Etats, ont un rôle à jouer : les collectivités territoriales, les associations et structures de l'ESS, les entreprises et, bien entendu, les citoyens.

L'Agenda 2030 et ses 17 ODD constituent donc une approche universelle et systémique des grands enjeux contemporains et incitent les acteurs à coopérer pour mieux y répondre, et ce à toutes les échelles de l'action.

>>> plus d'infos sur le site de La Fonda

Faire 2030 ensemble

Le métier accompagnateur

Cette expérimentation se situe dans le prolongement du programme **"Faire Ensemble 2030"** de la Fonda et à la croisée de l'axe stratégique du RNMA : **"De l'association au territoire: le métier d'accompagnateur"**. Elle poursuit un double objectif :

- accompagner deux à trois territoires pilotes dans la structuration de la coopération entre acteurs locaux autour d'un défi d'intérêt général défini en commun
- ce faisant, développer la capacité des acteurs de l'accompagnement associatif à faire émerger, structurer, animer et évaluer les dynamiques de coopération au service du développement durable du territoire

Objectifs de l'expérimentation sur le métier des MDA

Le cœur de métier des MDA est l'accompagnement des associations pour permettre le développement de leur projet, en les aidant à améliorer leur utilité sociale et environnementale, source de développement durable.
Par cette action au long cours, les MDA bénéficient d'une bonne connaissance et d'une relation de confiance avec des associations agissant sur des thématiques d'intérêt général très diverses, et avec de multiples services de collectivités. Fruit de nombreuses années d'activité, elles ont donc constitué à l'échelle de leur territoire un capital informationnel et relationnel auquel les objectifs de développement durable et la nécessaire coopération donnent une valeur accrue.

Elles sont reconnues comme étant des catalyseurs territoriaux, fonction structurée empiriquement pour « accompagner le mouvement de co-construction du bien commun sur leurs territoires ». Pour qu'elles puissent jouer pleinement ce rôle, et amplifier la portée de leur action (ou leur impact social), elles doivent consolider leur vision des enjeux, et l'appropriation des méthodes et des outils du Faire ensemble.

Cette expérimentation s'inscrit dans la déclinaison opérationnelle de l'axe stratégique du RNMA **" De l'association au territoire : le métier d'accompagnateur ".**
Il s'agit d'accompagner l'évolution du métier d'accompagnateur en permettant l'acquisition des compétences inhérentes à la mise en œuvre de la fonction de soutien aux coopérations pluri-acteurs, mise en lumière par la Fonda.
Elle induit une évolution du métier d'accompagnateur : alors que l'accompagnateur se contentait de conseiller aux associations d'avoir recours aux partenariats, il va désormais construire un éco-système partenarial pour tenter de répondre de manière plus systémique aux objectifs de développement durable.

En renforçant sa dynamique de "fabrique associative", la Fonda souhaite mieux accompagner les acteurs associatifs et leurs partenaires dans leur appropriation et mise en œuvre des outils et méthodes du faire ensemble. La présente expérimentation permettra, dans cette dynamique, d'accompagner la montée en compétence des MDA dans leur capacité à structurer et animer un éco-système partenarial pour répondre aux enjeux du territoire. Dans une dynamique de formation-action, la démarche permettra également une production commune de savoirs, d'outils et de méthodes pour faire des MDA les chefs de file de coopérations au service du développement des territoires.

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt a vocation à identifier les territoires qui y prendront part. Deux ou trois territoires seront retenus, en fonction de l'adéquation de la candidature au présent AMI.

Cet AMI est diffusé uniquement auprès des structures membres du RNMA. Les projets candidats seront donc impulsés par une structure d'accompagnement ou de développement de la vie associative, de type Maison des associations, Point d'appui à la Vie Associative, Service Vie Associative...

1. Déroulement de l'expérimentation et présentation de l'accompagnement

L'expérimentation consistera ainsi à rassembler les conditions nécessaires à la création et au bon fonctionnement d'une communauté d'action. Le principe de la communauté d'action ne consiste pas tant en la construction d'une nouvelle réponse aux besoins identifiés qu'en une mise en cohérence et convergence de solutions existantes, à la lumière d'une lecture commune des enjeux, et autour d'un dispositif d'évaluation commun, d'une gouvernance partagée et d'un schéma de communication entre les membres.

La Fonda et le RNMA apporteront pour ce faire appui et conseils tout au long de la démarche, et animeront avec les territoires les temps de réflexion et de structuration. Des temps de mise en commun, au niveau national, permettront les échanges entre territoires, favoriseront l'émergence d'enseignements généraux et contribueront à la valorisation des initiatives locales.

L'accompagnement proposé s'inspire de la méthode de la stratégie d'impact collectif et prendra appui sur le "Guide méthodologique du Faire ensemble" édité par la Fonda. **Il se fera sur une durée de deux années, 2023 et 2024, à compter de la sélection des candidatures finalisées en décembre 2022.**

Sur chaque territoire :

- la première année de l'expérimentation se construira autour d'un cycle d'ateliers, visant à impulser et structurer une communauté d'action;
- la seconde année portera sur l'animation de la communauté d'action, la consolidation de son fonctionnement, un premier cycle d'évaluation et la capitalisation de la démarche.

PLANNING DE LA DÉMARCHE

STRUCTURER LES COOPÉRATIONS POUR RÉSOUDRE LES DÉFIS DE NOS TERRITOIRES

PLANNING DE LA DÉMARCHE

2022 > 2023

1 Appel à Manifestation d'Intérêt

Juin 22 — Décembre 22

Résultats attendus > Identification de deux ou trois terrains d'expérimentation

Appui aux acteurs > Webinaire
Conseils pour la rédaction des dossiers

2023 > 2024

2 Déclencher la communauté d'action

Janvier 23 — Mars 23

Résultats attendus > Préfiguration d'une communauté d'action en rassemblant les éléments préalables nécessaires à sa mise en oeuvre :

- identification des besoins du territoire et formulation d'un défi auquel apporter une réponse collective
- cartographie des acteurs
- formulation des enjeux partagés et d'un horizon commun

Appui aux acteurs > Co-élaboration et co-animation d'un cycle d'ateliers :

- interconnaissance
- exploration prospective des enjeux du territoire
- identification des acteurs et actions
- définition d'un futur souhaitable

Appui, conseils

Comité de pilotage national pour partager les résultats locaux, les mettre en dialogue

3 Organiser la communauté d'action

Avril 23 — Décembre 23

Résultats attendus > Structuration de la communauté d'action par la mise en cohérence et la création de convergences entre les actions existantes, les acteurs qui les portent, et en la dotant des outils nécessaires à sa bonne conduite :

- démarche d'évaluation
- modèle socio-économique et formalisation de la création de valeur sociale
- adoption d'une charte et d'un modèle de gouvernance
- élaboration d'une stratégie de communication
- rédaction d'une feuille de route
- définition d'une fonction de soutien

Appui aux acteurs > Co-élaboration et animation d'un cycle d'ateliers pour bâtir les outils de pilotage de la communauté d'action

Appui, conseils

Comité de pilotage national de partage des résultats et mise en lien avec des démarches voisines

PLANNING DE LA DÉMARCHE

2024

4 Animer la communauté d'action

Janvier 24 Octobre 24

Résultats attendus > Animation par la fonction de soutien de la communauté d'action
Mise en oeuvre de l'évaluation

Appui aux acteurs > Webinaire
Conseils pour la rédaction des dossiers

5 Capitaliser et pérenniser la communauté d'action

Novembre 24 Décembre 24

Résultats attendus > Formalisation des enseignements et résultats à partager
Consolidation de la fonction de soutien de la communauté d'action
Consolidation de la feuille de route en y adjoignant des éventuels amendements

Appui aux acteurs > Rédaction d'un document de capitalisation de la démarche
Valorisation des résultats

2. Les critères d'éligibilité des candidatures

UN DÉFI DANS LE CHAMP DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

L'expérimentation consistera ainsi à rassembler les conditions nécessaires à la création et au bon Cet appel à manifestation d'intérêt retiendra des candidatures qui se situent dans le champ de l'intérêt général. Elles devront chercher à répondre à un besoin social mal couvert ou remédier à une fragilité identifiée sur le territoire d'action. Le défi pour lequel des acteurs voudront unir leurs forces n'est pas fixé a priori par le présent AMI.

La structure candidate fera état lors de la candidature de thématiques à enjeux dont elle a connaissance sur son territoire et susceptibles de fédérer des acteurs. Durant la première phase de l'accompagnement, elle travaillera avec les acteurs qu'elle mobilisera pour préciser et s'accorder sur le futur défi; des outils seront mis à disposition pour l'identifier et le formuler collectivement.

Si un travail partenarial est déjà amorcé sur le territoire autour d'un défi commun, pour lequel la structure candidate à cet AMI joue un rôle d'animation, la candidature expliquera en quoi la participation à cette expérimentation peut renforcer ce travail (il devra être assez peu avancé et il ne devra pas être déjà accompagné par un autre dispositif) .

LA CAPACITÉ À CONSTITUER UNE COMMUNAUTÉ D'ACTION

La structure candidate devra être en mesure d'initier une dynamique pluri-acteurs et de constituer autour du futur défi une communauté d'action aux profils hétérogènes, qui pourra rassembler des associations, des collectivités locales, des services déconcentrés de l'état, des structures d'enseignements, des entreprises ou encore des universités.

Au moment de la candidature à l'AMI, elle devra faire état de partenaires qu'elle pressent au sein de son territoire et avec qui elle estime pouvoir se projeter sur une telle expérimentation. Elle devra justifier de sa capacité à les mobiliser, que ce soit en explicitant l'antériorité des relations qu'elle entretient avec eux, ou encore l'existence préalable d'actions communes. La présence d'associations locales sera un élément indispensable.

LA CAPACITÉ À S'ENGAGER SUR TOUTE LA DURÉE DE L'EXPÉRIMENTATION

Les structures candidates s'engagent à suivre l'expérimentation sur la durée totale de 2 années, soit:

- à prendre part à la conception et l'animation au niveau local du cycle d'ateliers - dans une dynamique de formation-action - visant à structurer la communauté d'action;
- à assurer la fonction de soutien sur son territoire pour structurer la coopération.

En plus de participer au processus apprenant sur leur territoire, elles s'engagent à se rendre disponible pour participer à la capitalisation des enseignements et à leur essaimage auprès d'autres territoires (contribution à des publications et interventions dans des événements du RNMA et de la Fonda).

La densité de cet engagement est estimée à un tiers de temps plein pour un-e chargé-e de mission sur 2 ans.

3. Engagements des co-pilotes

FINANCEMENT DE L'EXPÉRIMENTATION POUR LES TERRITOIRES RETENUS

Le RNMA, avec l'appui de la Fonda, est en phase de recherche de financements incluant les expérimentations territoriales. Ils devront permettre de doter chaque structure retenue d'un montant qui couvrira le temps de travail dédié, estimé à un tiers temps, soit une enveloppe de 15K€ par an, sur 2 ans. L'objectif est de faciliter la candidature à cet AMI par des structures quels que soient leurs moyens. *Au moment de la diffusion de cet AMI, en juin 2022, cette certitude n'est pas acquise, mais des perspectives sérieuses sont en cours.*

Il est possible également que des structures candidates consacrent déjà des ressources à animer un éco-système d'acteurs, ou qu'elles aient déjà engagé un travail partenarial sur leur territoire. Dans ce cas, la structure a déjà la capacité à allouer un personnel à tiers-temps sur le suivi de cette expérimentation (ce temps de travail étant financé par d'autres biais). Le présent AMI viendrait alors renforcer d'un accompagnement méthodologique ces missions.

Au moment du dépôt de la candidature, la structure candidate indiquera sa marge d'autonomie financière. La capacité à engager le temps de travail nécessaire à la participation à l'expérimentation sur les moyens déjà connus ne remet pas en question le fait que la structure sera dotée de l'enveloppe de 15K€ si les recherches de financements liés à l'expérimentation aboutissent.

ACCOMPAGNEMENT, OUTILLAGE ET MÉTHODE

La Fonda et le RNMA assureront un accompagnement des territoires retenus pour l'expérimentation. Dès la constitution des dossiers, ils apporteront des éléments utiles à la constitution des dossiers, lors des webinaires de présentation et si besoin lors de temps d'échange dédiés.

Dans la durée de l'expérimentation, la Fonda déploiera son ingénierie d'animation présentée dans le "Guide méthodologique du Faire ensemble". Un cycle d'ateliers sera conçu avec les représentants des territoires pour réunir les conditions nécessaires à la création puis à l'animation d'une communauté d'action et pour assurer les conditions de sa pérennisation. Chaque expérimentation fera ainsi l'objet d'un pilotage local assuré par des représentants de la Fonda, du RNMA et de la MDA locale.

VALORISATION

Au niveau national, les comités de pilotage - au moins deux par an - favoriseront le partage et la mise en commun des résultats des expérimentations.

Les expérimentations feront l'objet d'une valorisation continue de la part de la Fonda et du RNMA, via leurs supports habituels de communication (newsletter, site, réseaux sociaux...) et lors d'évènements (Rencontres nationales du RNMA).

Un document de capitalisation générale de la démarche sera réalisée par la Fonda à l'issue de l'expérimentation. Il mettra en avant les actions conduites dans les territoires et les enseignements que l'on peut en tirer, pour favoriser la reproductibilité de la démarche sur d'autres territoires.

4. Procédure et calendrier de sélection

- Diffusion de l'AMI auprès des membres du RNMA - **Juin 2022**
- Dépôt du dossier de candidature - **Date limite du 21 octobre 2022**
- Demande de précisions complémentaires au candidat suite à une première lecture par la comité de sélection - **Courant novembre**
- Sélection finale par le jury - **1er décembre**

> Comité de sélection

Il sera constitué d'administrateurs et salariés de la Fonda, d'administrateurs et salariés du RNMA.

> Jury

En plus des membres du comité de sélection, il sera élargi avec des partenaires ressources et financiers du projet parmi ceux réunis au sein du comité de pilotage Faire Ensemble 2030 (fondations, acteurs publics, experts de la coopération).

> Convention

Une convention cadre sera ensuite signée entre chaque structure retenue et les co-pilotes nationaux de l'expérimentation et entérinera le lancement du travail en commun.

CANDIDATER

Les candidatures peuvent émaner de membres du RNMA quelque soit la typologie du territoire sur lequel ils projettent de déployer l'expérimentation (en rural ou urbain, à l'échelle d'un quartier ou de plusieurs communes).

Les documents à fournir sont :

- un dossier de présentation de la candidature (voir en annexe p. 10)
- pour une association : lettre d'engagement du président ou du responsable légal de la structure, avec validation préalable du conseil d'administration (voir en annexe p. 16)
- Pour une municipalité: délibération du conseil municipal et lettre d'engagement du maire ou de l'élu à la Vie Associative (voir en annexe p.17)

Adresser la candidature **avant le 21 octobre** à bastien.engelbach@fonda.asso.fr
et à paul.bucau@maisonsdesassociations.fr

STRUCTURER LES COOPÉRATIONS POUR RÉSOUDRE LES DÉFIS DE NOS TERRITOIRES

> Structure candidate

Nom de la structure (si association) ou du service (si collectivité) :

Présenter l'historique de la structure ou du service : date de création, principales évolutions :

STRUCTURER LES COOPÉRATIONS POUR RÉSOUDRE LES DÉFIS DE NOS TERRITOIRES

Taille et composition de l'équipe :

Champs d'activité : lister les activités en cours

STRUCTURER LES COOPÉRATIONS POUR RÉSOUDRE LES DÉFIS DE NOS TERRITOIRES

> Le besoin social mal couvert, la fragilité identifiée

Indiquer le besoin social mal couvert ou la fragilité identifiée par la structure candidate, partager une lecture des enjeux du territoire qui justifie d'enclencher une expérimentation pluri-acteur et de relever un défi collectivement. Si un travail partenarial est déjà en cours, l'expliciter.

STRUCTURER LES COOPÉRATIONS POUR RÉSOUDRE LES DÉFIS DE NOS TERRITOIRES

> Capacité à constituer une communauté d'action

Quels sont les partenaires pressentis, et pourquoi pensez-vous parvenir à les mobiliser ? SVP préciser l'antériorité des relations, l'existence préalable d'actions communes....

De nouveaux partenaires sont-ils envisagés, et pourquoi ? La structure candidate peut également faire parvenir des intentions d'engagements de partenaires qu'elle mobilisera.

STRUCTURER LES COOPÉRATIONS POUR RÉSOUDRE LES DÉFIS DE NOS TERRITOIRES

> Portage politique et scénario RH envisagé

Si collectivité: Indiquer quel sera l'élu, ou quels seront les élus, en suivi du projet, et quel sera leur niveau d'implication.

Si association : indiquer quel sera le niveau d'implication du conseil d'administration.

Afin de mener à bien l'expérimentation, il a été estimé le besoin qu'un-e chargé-e de mission y consacre un tiers de temps plein sur 2 ans. Comment la structure envisage-t-elle de s'organiser au niveau RH sur ce projet? S'il/elle est identifié-e, quel est le profil du/ de la chargé-e de mission?

Indiquer ici si la structure a déjà la capacité à allouer un personnel à tiers-temps sur le suivi de cette expérimentation (ce temps de travail étant financé par d'autres biais).

STRUCTURER LES COOPÉRATIONS POUR RÉSOUDRE LES DÉFIS DE NOS TERRITOIRES

Adresser la candidature avant le 21 octobre à bastien.engelbach@fonda.asso.fr et à paul.bucau@maisonsdesassociations.fr.

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Lettre d'engagement
(association)

CANDIDATURE A L'EXPÉRIMENTATION
STRUCTURER LES COOPÉRATIONS POUR RÉSOUDRE LES DÉFIS DE NOS TERRITOIRES

Par la présente, dans le cadre de la candidature de *(nom de la structure)*

à l'appel à manifestation d'intérêt " Structurer les coopérations pour résoudre les défis de nos territoires", je, soussigné.e
en ma qualité de président / représentant légal *(si autre, préciser)*

atteste que *(nom de la structure)*

s'engage à mettre à disposition de la future expérimentation le temps de travail d'un.e chargé.e de mission à hauteur d'un tiers de temps plein sur les deux années de déploiement du projet, de 2023 à 2024.

Fait à le

Signature :

Réseau National des
Maisons des Associations
1 allée Mgr Jean-René Calloc'h
29000 QUIMPER
07.83.17.20.30 - rnma.fr

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Lettre d'engagement
(collectivité)

CANDIDATURE A L'EXPÉRIMENTATION
STRUCTURER LES COOPÉRATIONS POUR RÉSOUDRE LES DÉFIS DE NOS TERRITOIRES

Par la présente, dans le cadre de la candidature de la Ville de

à l'appel à manifestation d'intérêt " Structurer les coopérations pour résoudre les défis de nos territoires", je, soussigné.e
en ma qualité de Maire / élu.e en charge de la vie associative, atteste que la ville de
s'engage à mettre à disposition de la future expérimentation le temps de travail d'un.e chargé.e de mission à hauteur d'un tiers de temps plein sur les deux années de déploiement du projet, de 2023 à 2024.

Cette attestation s'accompagne d'une délibération en conseil municipal qui valide la volonté de candidater à l'appel à manifestation d'intérêt et de déployer l'expérimentation sur notre territoire.

Fait à le

Signature :

Réseau National des
Maisons des Associations
1 allée Mgr Jean-René Calloc'h
29000 QUIMPER
07.83.17.20.30 - rnma.fr